AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**215C0222**
FR0011471291-FS0098

18 février 2015

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**YMAGIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2015, la société anonyme OTC Asset Management (79 rue de la Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2015, les seuils de 15% des droits de vote et de 10% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 731 926 actions YMAGIS représentant 1 463 852 droits de vote, soit 9,33% du capital et 12,67% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions YMAGIS sur le marché.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 846 098 actions représentant 11 553 474 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.